

Conseil municipal

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
6 juillet 2026 à 18h30

- Après l'appel des conseillers municipaux, le quorum étant atteint, la séance est ouverte.
- Alison VICCA se porte volontaire pour être secrétaire de séance ;
- Mme le Maire propose de faire le prochain conseil municipal le **7 septembre 2026 à 19h30.**

Ordre du jour :

Madame le Maire informe les conseillers que le conseil est enregistré pour aider à la rédaction du compte rendu.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juin 2026.

DELIBERATIONS

042-2026 | Révision des tarifs de la restauration collective et des services périscolaires

Madame le Maire a exposé la nécessité de réviser les tarifs appliqués à la restauration scolaire ainsi qu'aux services périscolaires.

Cette proposition est justifiée par plusieurs facteurs :

- l'augmentation continue du coût des denrées alimentaires observée ces derniers mois ;
- la hausse des dépenses de fonctionnement de la restauration municipale ;
- la revalorisation du point d'indice de la fonction publique ;
- l'augmentation des charges salariales qui en découle pour la collectivité.

Plusieurs taux d'augmentation sont proposés aux élus et notamment 7% ; 8% ; 9% et 10%.

Les élus ont été invités à se prononcer sur cette adaptation tarifaire afin de préserver l'équilibre financier du service tout en maintenant la qualité de l'accueil et de la restauration proposés aux familles.

Après divers échanges, le conseil municipal a approuvé la révision tarifaire à hauteur de 9%. L'augmentation de 9% ne permettra pas d'amortir l'achat de la chambre froide mais permettra de rentrer dans la justesse des coûts.

L'augmentation sera appliquée à compter du 1^{er} septembre 2026.

Adopté à l'unanimité

043-2026 | Convention de mise à disposition du service intercommunal d'application du droit des sols

Le Conseil a examiné le renouvellement de la convention liant la commune à **Vienne Condrieu Agglomération** pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Ce service assure notamment l'instruction :

- des certificats d'urbanisme ;
- des déclarations préalables ;
- des permis de construire ;
- des permis de démolir ;
- des permis d'aménager.

La convention actuellement en vigueur arrivant à échéance en 2026, il est nécessaire d'en conclure une nouvelle afin de garantir la continuité du service. Cette nouvelle version intègre :

- les évolutions réglementaires relatives à la dématérialisation des procédures ;
- des précisions techniques concernant l'instruction des dossiers ;
- une clarification des responsabilités juridiques respectives de la commune et de l'Agglomération.

Le Conseil a ainsi été invité à autoriser la signature de cette nouvelle convention.

Anne-Marie DUPHOT souligne que le service instructeur de l'Agglomération instruit le dossier et émette un avis mais la responsabilité reste au Maire qui signe les autorisations d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

044-2026 | Création de la Commission de Contrôle Financier (CCF)

Le Maire a rappelé les obligations fixées par le Code général des collectivités territoriales concernant le contrôle des organismes bénéficiant d'une relation financière avec la commune.

L'article R2222-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui institue la commission de contrôle financier (CCF), dispose :

« Dans toute commune ou établissement ayant plus de 75 000 euros de recettes de fonctionnement, les comptes mentionnés à l'article R. 2222-1 sont en outre examinés par une commission de contrôle dont la composition est fixée par une délibération du conseil municipal ou du conseil de l'établissement ».

L'article R2222-1 du CGCT prévoit : *« toute entreprise liée à une commune ou à un établissement public communal par une convention financière comportant des règlements de compte périodiques est tenue de fournir à la collectivité contractante des comptes détaillés de ses opérations ».*

La Commission de Contrôle Financier a notamment pour mission d'examiner les comptes de certaines structures ou entreprises liées à la collectivité par :

- des délégations de service public ;
- des garanties d'emprunts ;
- certains marchés publics ;
- des conventions financières comportant des règlements périodiques.

La création de cette commission vise à renforcer la transparence financière et à permettre un contrôle régulier de l'utilisation des fonds publics.

En plus de Madame le Maire qui est membre de droit, le conseil municipal doit désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Les propositions sont les suivantes :

Membres titulaires :

- Chantal BODEREAU
- Freddy BERNARD
- Cindy DEMOTIE

Membres titulaires :

- Laurent PONS
- Alexandra DORÉ
- Laurence ROUSSEL

045-2026 | Désignation du correspondant défense

Les élus ont procédé à la désignation du correspondant défense de la commune.

Cette fonction, créée en 2001 par le ministère délégué aux Anciens Combattants, a pour objectif :

- de renforcer le lien entre la Nation et son armée ;
- d'informer les habitants sur les questions relatives à la défense ;
- d'accompagner les jeunes dans leur parcours citoyen ;
- de promouvoir le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité envers le monde combattant.

Le correspondant défense devient ainsi l'interlocuteur privilégié de la population sur ces thématiques.

Madame le Maire se propose en qualité de correspondant défense de la commune en lien avec le PCS (Plan Communal de Sauvegarde), le PICS et ayant eu plusieurs liens avec les pompiers, gendarmes lors de situation de crise.

Anne-Marie DUPHOT soulève que pour elle cela n'est pas du ressort de Madame le Maire, que ce qui est présenté concerne principalement le devoir de mémoire.

Un débat a lieu sur ce sujet, Brigitte GUIRAO-CASSIN confirme que les missions du correspondant défense ne correspondent pas aux missions de gestion de situation de crise.

Ainsi, M. Baptiste DEBERNARDI, en qualité de porte-drapeau se propose comme correspondant défense.

Adopté à l'unanimité

046-2026 | Mise en place d'un service de prévisions météorologiques expertisées

À la suite des fortes intempéries survenues fin 2024 et des phénomènes de ruissellement et d'inondation observés sur le territoire, Vienne Condrieu Agglomération a souhaité renforcer ses capacités d'anticipation des risques météorologiques.

Après consultation, la société **Lyon Météo** a été retenue pour assurer ce service spécialisé.

Le marché représente :

- un montant de **38 750 € HT** ;
- soit **46 500 € TTC** ;
- pour une durée de **31 mois**, du 1er juin 2025 au 31 décembre 2027.

Les prestations comprennent :

- un système d'alerte météorologique jusqu'à 7 jours ;
- un suivi permanent des phénomènes météorologiques ;
- une assistance à la décision en situation de crise ;
- l'installation de cinq stations météorologiques ;
- leur maintenance et leur entretien.

Les communes membres pourront adhérer à ce dispositif dans le cadre d'une convention de mutualisation, moyennant une participation de **500 € par an**. Les stations resteront toutefois la propriété de l'Agglomération.

Cette initiative vise à améliorer la sécurité des habitants, la gestion de crise et le suivi des évolutions climatiques du territoire.

L'interlocuteur est M. WEBER Romain.

Madame le Maire informe qu'une antenne station météo sera installée sur la commune, le lieu étant presque défini.

Madame le Maire propose à ce que la commune puisse adhérer à ce dispositif. L'alerte se fait sur un groupe WhatsApp qui permet d'informer de certains aléas type neige, vent violent, orages ...

M. WEBER Romain gère également un compte Instagram « Lyon météo » accessible à tous. Cindy DEMOTIE trouve dommageable que les habitants ne puissent pas être dans le groupe WhatsApp afin d'avoir les éléments en simultané. Madame le Maire indique que ce groupe est un groupe d'alerte composé déjà d'une centaine de personne qui fonctionne pour les urgences dont les informations sont descendantes.

Adopté à l'unanimité

047-2026 | Présentation du projet de pacte de gouvernance de Vienne Condrieu Agglomération

À la suite des élections municipales de mars 2026, l'Agglomération doit élaborer un nouveau pacte de gouvernance pour la durée du mandat.

Le projet présenté repose sur plusieurs évolutions majeures :

- création d'une **Conférence des maires**, en complément du bureau communautaire ;
- association renforcée des maires dans les décisions stratégiques ;
- traitement des grands dossiers intercommunaux au sein de la Conférence des maires ;

- création de **11 commissions thématiques** ;
- maintien des commissions réglementaires existantes (CAO : Commission d'appel d'offres, CDSP : Commission de Délégation de Service Public, CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux et CCF : Commission de Contrôle Financier).

Ce document est structuré autour de neuf axes et sera transmis à l'ensemble des communes membres afin qu'elles puissent formuler leur avis avant son adoption définitive à l'automne 2026.

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur le projet de pacte de gouvernance de Vienne Condrieu Agglomération et autoriser Madame le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signer tous documents afférents à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

048-2026 | Attribution d'une prime aux bacheliers méritants

Le Maire a proposé la mise en place d'une récompense destinée à valoriser l'excellence scolaire.

La mesure prévoit :

- l'attribution d'une prime de **100 euros** ;
- aux élèves ayant obtenu le baccalauréat avec la mention **Très Bien** ou une distinction supérieure ;
- sous réserve d'être domiciliés dans la commune depuis au moins un an.

Cette action a pour objectif d'encourager la réussite des jeunes de la commune et de reconnaître leur investissement scolaire.

Adopté à l'unanimité

049-2026 | Renouvellement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage Valaé

Le marché relatif à l'approvisionnement alimentaire de la cuisine centrale arrive à échéance le **31 décembre 2026**.

Afin de préparer son renouvellement dans le respect des procédures de la commande publique, il est proposé de reconduire l'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à **Valaé Proclub** pour une durée d'un an.

Cette mission permettra :

- d'accompagner la collectivité dans la rédaction du futur marché ;
- de garantir le respect du calendrier réglementaire ;
- d'assurer la continuité du service de restauration collective à compter du 1er janvier 2027.

Baptiste DEBERNARDI questionne Madame le Maire quand au montant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de Valaé. Madame le Maire indique que les frais liés à l'exécution de la convention d'AMO sont de 312€ TTC.

Adopté à l'unanimité

050-2026 | Mise à jour du tableau des effectifs

Le Maire a présenté une modification du tableau des effectifs communaux.

Cette réorganisation résulte :

- de la réouverture d'une classe élémentaire ;
- du départ de Mme Lucie Clechet ;
- du départ de Mme Laura Donazzolo ;
- de la redistribution de certaines missions au sein des services.

Les ajustements proposés concernent trois postes d'agents polyvalents :

- un poste passant de **34,24 heures à 20,34 heures annualisées** ;
- un poste passant de **12,20 heures à 14,88 heures annualisées** ;
- un poste passant de **4,62 heures à 20,37 heures annualisées**.

Ces modifications visent à adapter les ressources humaines aux nouveaux besoins des services municipaux tout en maintenant la qualité du service rendu à la population.

Chantal BODEREAU demande s'il est possible de réduire le temps de travail des postes.

Il lui est répondu que ce sont des postes de contractuels et non d'agents titulaires sur lesquels il va y avoir des recrutements. Que cette mise à jour permet de mettre à jour le tableau des effectifs du fait d'une répartition et non pas de diminuer des postes.

Adopté à l'unanimité

Informations diverses

Présentation du tableau des permis des DP/PC

Madame le Maire transmet **diverses informations** au conseil municipal :

- Les règlements du droit de forage de la carrière pour les années 2024 et 2025 a été régularisé.
- Point sur la situation des agents communaux :
- Départ de Lucie Cléchet, Laura DONAZZOLO et l'arrivée d'Angélique CARLAIS
 - Le concours de Villes et Villages Fleuris a eu lieu le 1^{er} juillet et s'est bien déroulé dans l'ensemble. Les résultats seront communiqués fin octobre.
 - En lien sur la situation en cours (sécheresse et incendie), il y a un questionnement quant au maintien du feu d'artifice pour le 13 juillet.
 - Madame le Maire remercie Brigitte GUIRAO-CASSIN et la commission communication pour la réalisation du bulletin municipal.

Points d'informations

SIM (Syndicat Intercommunal de Musique)

Julie DEHESTRU indique que la dernière réunion du SIM soulève des problématiques financières et de clés de répartition et qu'un audit a été demandé.

Projet de relance des Conscrits évoqué par Freddy BERNARD et Julie DEHESTRU

Les élus échangent sur la volonté de plusieurs jeunes habitants de relancer la tradition des Conscrits au sein de la commune. Le principe reçoit un accueil favorable.

Toutefois, plusieurs points de vigilance sont soulevés :

- la nécessité d'un encadrement adapté des jeunes organisateurs ;
- l'implication des parents et des familles ;
- la transmission des valeurs et de l'esprit village associés à cette tradition ;
- la clarification des responsabilités associatives et des règles de fonctionnement.

Les élus rappellent que les pratiques ont évolué au fil des années et qu'un accompagnement sera nécessaire pour assurer la pérennité du projet et prévenir d'éventuelles difficultés. Il est également évoqué la nécessité de revoir les statuts de l'association existante afin de les adapter au contexte actuel.

Plusieurs participants soulignent l'importance de maintenir une transmission entre les générations et de permettre aux jeunes majeurs de prendre progressivement leurs responsabilités dans l'organisation des manifestations.

Mais rappelle toutefois que les conscrits doivent avoir 18 ans ou être constitués de jeunes majeurs et de jeunes ayant 18 ans dans l'année en cours.

Commission urbanisme

Anne-Marie DUPHOT indique l'accélération du dossier PLUi et la nécessité de devoir réunir les membres de la commission.

2 dates sont définies :

- 29/07 à 18h00
- 02/09 à 18h00

Les membres de la commission sont invités à se rendre disponibles afin de garantir l'avancement du dossier dans les délais impartis.

_____ Fin du Conseil municipal, séance levée à 20h27 _____

Signature du secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a horizontal stroke.

